

### Questions au Feuilleton

d'une heure d'émission de télévision à sous-titrage invisible coûte environ \$2,000 (aux États-Unis). L'Office national du film, le ministère de la Santé et du Bien-être social et Radio-Canada élaborent actuellement une proposition concernant la création d'un centre national de sous-titrage qui pourrait fournir à Radio-Canada et aux autres radiodiffuseurs canadiens des sous-titres pour leurs émissions canadiennes. Par ailleurs, divers câblodiffuseurs du Canada offrent actuellement des émissions spécialement conçues par les déficients auditifs pour des déficients auditifs. Le gouvernement approuve sans réserve cette initiative et encourage les entreprises de télévision par câble à augmenter la proportion de ces émissions dans toute la mesure du possible.

7. Une fois que le centre national de sous-titrage sera établi, Radio-Canada se propose d'offrir bien des émissions sous-titrées en français et en anglais, en plus de l'interprétation gestuelle d'émissions telles les délibérations de la Chambre des communes. Cependant, il n'est pas possible, pour l'instant, de prévoir le nombre exact d'heures d'émissions que pourront offrir les radiodiffuseurs privés au cours des cinq prochaines années. L'an dernier, lors des audiences sur le renouvellement des licences de Radio-Canada et de CTV, où ont comparu des représentants des déficients auditifs, le CRTC a prié les radiodiffuseurs d'offrir des émissions sous-titrées le plus tôt possible. Seules les considérations économiques que cela comporte l'ont empêché de le leur ordonner.

8. Le système Télidon sera mis en service en direct et par câble simultanément. Dans l'intervalle, certaines compagnies de câblodiffusion ont, de leur propre chef, commencé à transmettre des émissions américaines sous-titrées de façon «visible» (c'est-à-dire que seule la tête de ligne du réseau de télévision par câble doit être équipée d'un décodeur; le téléspectateur n'a pas besoin d'en acheter un), qui sont diffusées en direct par trois réseaux américains dans les secteurs frontaliers sur les canaux disponibles à l'aide du convertisseur.

9. Au cours des deux ou trois dernières années, les représentants de mon ministère, de Radio-Canada, du ministère de la Santé et du Bien-être social, de l'Office national du film et de l'industrie du câble ainsi qu'avec des organisations s'intéressant aux déficients auditifs ont participé à de nombreuses discussions de caractère varié sur le sujet. A ce jour, trois facteurs entravent les suites envisagées par ces discussions, nommément:

- le simple fait qu'il n'existait encore il y a quelques mois à peine, aucun moyen technique de passer aux actes, pas mêmes aux États-Unis après neuf années de discussions à ce propos;
- le coût élevé de la production des émissions sous-titrées; et
- le fait que le gouvernement n'a pas le pouvoir d'obliger les radiodiffuseurs à offrir des émissions sous-titrées.

Néanmoins, la situation a progressé et je m'attends à recevoir très bientôt de l'Office national du film une proposition à laquelle il travaille actuellement avec le ministère de la Santé et du Bien-être social. Enfin, mon ministère a publié dernièrement un document d'information, intitulé «La télévision et les déficients auditifs», que tout intéressé peut recevoir sur demande. Ce document donne des renseignements de base sur la question.

### LA CAISSE DES RÉCLAMATIONS ÉTRANGÈRES

#### Question n° 1496—M. MacKay:

- Le gouvernement a-t-il contribué à la caisse des réclamations étrangères ou à son fonctionnement et, le cas échéant, pour quel montant et quand?
- Des gouvernements étrangers ont-ils contribué à cette caisse ou à son fonctionnement et, le cas échéant, a) lesquels et quel montant et quand a-t-on reçu leur contribution dans chaque cas, b) a-t-on sollicité d'autres gouvernements et, dans l'affirmative, lesquels?
- a) Dans le cas des gouvernements susmentionnés, quand les remboursements ont-ils commencé et pris fin, b) combien chaque gouvernement a-t-il remboursé, c) combien a coûté l'administration de la caisse, au titre du personnel, des locaux, des déplacements et autres?
- A la fin de chaque année financière depuis 1975, quel a été le bilan de la caisse?
- Effectue-t-on des versements à l'Algérie et à la Tchécoslovaquie?
- Tient-on ou envisage-t-on de tenir des négociations avec Cuba, la Yougoslavie, la République démocratique allemande et l'Union soviétique, dans le cadre de la Commission des réclamations étrangères?

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères des Affaires extérieures et des Finances m'informent comme suit: 1. Le gouvernement du Canada a versé les contributions suivantes à la caisse des réclamations étrangères pour couvrir les dépenses de la Commission des réclamations étrangères:

\$ 1,000	mai 1967
30,000	janvier 1971
40,000	mars 1972
20,000	mars 1974
36,000	mars 1975
31,000	mars 1976
47,000	mars 1977
55,000	janvier 1978
36,000	décembre 1979
39,000	mars 1980
\$335,000	

- a) Les montants suivants ont été versés à la caisse des réclamations étrangères, conformément aux accords conclus entre le Canada et cinq gouvernements étrangers:

Gouvernement	Montant	Date
Bulgarie	\$ 40,000	août 1966
Hongrie	1,100,000*	août 1970—août 1974
Roumanie	1,400,000	juillet 1972—octobre 1974
Pologne	1,225,000	juin 1972—juin 1978
Tchécoslovaquie	3,250,000	novembre 1973—novembre 1979

\* En outre, des montants s'établissant à \$239,912.27 ont été transférés à cette caisse en vertu du Traité de paix avec la Hongrie à l'égard des avoirs hongrois confiés antérieurement au séquestre.

- Aucune contribution volontaire à la caisse n'a été sollicitée d'autres gouvernements. Cependant, les contributions à venir d'autres gouvernements en vertu d'accords en matière de réclamations étrangères seront versées à la caisse.

- a) et b)

#### Paiements versés aux réclamants jusqu'au 30 septembre 1980

Pays	Premier	Dernier	Montant
Bulgarie	juin 1967	août 1968	\$ 41,296.95
Hongrie	mai 1972	juillet 1978	1,500,540.88